

2015-06-087-DAP

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

nomenclature: 9.1.1

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JUIN 2015

OBJET : SYNDICAT MIXTE DE GESTION DES BAINADES LANDAISES : RETRAIT DE LA COMMUNE DE MUGRON

L'an deux mille quinze, le dix-huit juin, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, M. HERVELIN, M. LAPEBIE, M. GONZALES, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, Mme PERIMONY-BENASSY, M. GARANS, Mme PICAT, Mme CAMBRONERO, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme MOUNIER, M. COUTIER, M. SALLABERRY, Mme BISBAU, Mme MONTAUCET, M. SAUBIETTE, M. ROBLES, Mme FAURE, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme DUPRE	procuration à	Mme BIRLES
M. LECERF	procuration à	M. HERVELIN
Mme CORRIHONS	procuration à	Mme DESTOUESSE
M. LAURENT	procuration à	M. GONZALES
M. AJA	procuration à	M. DUBERT
M. POULAERT	procuration à	M. ROBLES

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27
26 au point n° 2015-06-071-DR/FIN

Nombre de pouvoirs: 6

Nombre de votants : 33
32 au point n° 2015-06-071-DR/FIN



2015-06-087-DAP - SMGBL: RETRAIT DE LA COMMUNE DE MUGRON

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALPI)

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat Mixte de Gestion des Baignades Landaises est compétent en matière de qualité des eaux de baignade et de surveillance des baignades.

Il informe le Conseil Municipal de la réception d'une délibération envoyée par le Syndicat acceptant le retrait de la Commune de Mugron de cet organisme.

Les communes membres de l'EPCI disposent d'un délai de trois mois maximum pour se prononcer sur cette admission.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu la délibération du Syndicat Mixte de Gestion des Baignades Landaises en date du 13 avril 2015 acceptant le retrait de la Commune de Mugron du Syndicat,

Considérant la nécessité pour la ville de TARNOS, membre de l'EPCI, de se prononcer sur cette affaire,

DELIBERE

ACCEPTE le retrait de la Commune de Mugron du Syndicat Mixte de Gestion des Baignades landaises.

Vote: 33

Pour: 33

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 19 juin 2015

Le Maire

